

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE MEURTHE-ET-MOSELLE CSO CLUB ET PONEY 2022

Le règlement du Championnat de Meurthe-et-Moselle a pour référence le règlement des compétitions de la FFE 2022 (dispositions générales et spécifiques à chaque discipline) auquel s'ajoutent les points suivants :

Participation des cavaliers

Ouvert à tous les cavaliers ayant une **licence de compétition 2022 avec certificat médical et autorisation parentale validés à la FFE.**

Seuls les cavaliers possédant une licence de compétition 2022 engagés par **un club de Meurthe-et-Moselle** (*Inscription d'office au championnat*) **ou domiciliés en Meurthe-et-Moselle (adresse figurant sur la licence)** (*Inscription au championnat auprès du jury avant l'épreuve ou par courriel*) **seront pris en compte pour le titre de Champion de Meurthe-et-Moselle.**

Engagements

Engagements SIF par Internet.

Pas d'engagement sur le terrain

Pas d'épreuve, de participation ou de classement Hors SIF

Participation aux Championnats de Meurthe-et-Moselle

Dans **chaque championnat**, **un cavalier** peut s'engager avec plusieurs équidés, mais il doit **IMPERATIVEMENT** déclarer **celui** avec lequel il court ce championnat **AVANT** le début de l'épreuve.

Déclarations au jury avant les épreuves ou

de préférence par courriel (championnat.lorraine@gmail.com) avant le vendredi précédant le concours, 18h.

Un **même COUPLE** cavalier/équidé ne **peut participer qu'à un seul championnat.**

Les cavaliers sous X, les cavaliers engagés après un changement de monte ou un changement d'équidé ne participent pas au classement du Championnat de Meurthe-et-Moselle.

Remise des prix

▪ Epreuves

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de partants dans l'épreuve (1 classé pour 4 partants)

Pour chaque épreuve, tous les concurrents classés sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot au 1er et plaque, flot pour les suivants)

▪ Championnat

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de participants « Championnat » dans l'épreuve (1 classé pour 4 participants)

Seuls les 3 premiers de chaque Championnat sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot, cadeaux)

Ils se présentent à cheval/poney, accompagnés d'une personne pouvant tenir le cheval/poney

Les concurrents classés à partir du 4ème viennent retirer au Secrétariat Général après la remise des médailles, une plaque jusqu'au 8ème, un flot et un paquet de bonbons pour chevaux.

Présence obligatoire des concurrents appelés à la remise des prix **en tenue complète d'équitation ou en tenue club.**

Identifications et vaccinations

Les concurrents doivent être en mesure de présenter le livret signalétique attestant que l'équidé participant aux épreuves est à jour des vaccinations et pucé.

En cas de contrôle, le livret doit être présenté avant le début des épreuves. La non présentation du livret signalétique entraînera la non participation de l'équidé pour toutes les épreuves du concours

Conditions spécifiques

Les cavaliers et le public sont tenus de respecter les limites de l'enceinte du concours.

Le casque aux normes EN 1384 est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Le président du concours se réserve le droit de disqualifier tout concurrent qui ne respecterait pas ces conditions.

Déroulement des épreuves

**PONEY : 10 AVRIL 2022- ASPTT Nancy Sports Équestres – PHGE Rosières-aux-Salines:
Le programme des épreuves peut être consulté sur le site du SIF concours N° 2282546**

**CLUB : 8 MAI 2022-Ferme Equestre du Vieux Fey - Fey en Haye
Le programme des épreuves peut être consulté sur le site du SIF concours N° 2280057**

**Chaque Championnat se court sur une seule épreuve
Le classement du Championnat correspond au classement de l'épreuve
duquel sont retirés les couples non déclarés dans ce Championnat**

**Les concurrents éliminés ou ayant abandonné sur une épreuve
ne peuvent plus participer au classement du Championnat**